

EMPLOI DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

PREMIERS EFFETS DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCE

En fin d'année 2008, la fonction publique territoriale regroupe 34 000 postes en Franche-Comté. Entre 1998 et 2008, la progression des effectifs territoriaux atteint 28%, avec une accélération marquée au cours des dernières années. La mise en œuvre de la loi de 2004, organisant le transfert de certaines compétences de l'État, explique en partie cette forte hausse. Ainsi, les organismes régionaux et départementaux de Franche-Comté accueillent plus de 3 400 postes supplémentaires en trois ans. L'évolution de l'emploi est plus modérée dans les organismes communaux et intercommunaux. Le dynamisme de l'intercommunalité à fiscalité propre se confirme. Après 2004, bien que le nombre des structures correspondantes reste stable, leurs effectifs continuent de croître à un rythme soutenu.

7 500 postes de plus en dix ans dans les collectivités territoriales franc-comtoises

À la fin 2008, en Franche-Comté, la fonction publique

territoriale compte 34 000 postes, tous types confondus. Ce qui représente l'équivalent de 27 000 temps complets. Entre 1998 et 2008, 7 500 postes sont créés ou transférés de l'État vers les collectivités territoriales de la

région. Cette évolution résulte notamment des transferts de compétences et de personnels de l'État effectués vers les collectivités territoriales. Ce mouvement s'est accéléré au cours de ces dernières années avec

Effectifs territoriaux : 28% de plus en dix ans

Effectifs dans les organismes territoriaux francs-comtois en 2008, par type d'organisme

Types d'organismes	2008				Évolution 1998-2008 (ensemble des postes, en %)
	Nombre d'organismes	Nombre de postes			
		Titulaires, stagiaires et non titulaires	Emplois aidés, emplois jeunes, apprentis, assistantes maternelles	Ensemble	
Départementaux et régionaux	19	8 459	864	9 323	+112,3
dont Conseils généraux	4	4 665	823	5 488	+80,5
Communaux	1 965	16 981	640	17 621	+0,4
dont Communes	1 785	15 286	516	15 802	+0,3
Intercommunaux	809	5 325	109	5 434	+83,5
dont EPCI à fiscalité propre	95	3 098	74	3 172	+185,0
Autres organismes	1 304	1 642	10	1 652	+2,5
Ensemble des collectivités	4 097	32 407	1 623	34 030	+28,3

Source : INSEE (enquêtes COLTER - ensemble des postes)



la mise en application de la loi de 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Sur 10 ans, la progression des effectifs territoriaux de la région est plus modeste que

dans l'ensemble des régions métropolitaines (respectivement +28,3% et +30,5%). Au sein du Grand-Est, c'est en Alsace que le nombre de postes augmente le plus (+32,1%). Mais, dans

cette région, en 1998, le niveau d'emploi territorial était faible. La hausse des effectifs bourguignons est similaire à celle des effectifs de Franche-Comté. En revanche, la Lorraine affiche

la plus faible augmentation des régions métropolitaines (+15,4%).

Forte évolution de l'emploi dans les organismes régionaux et départementaux

En dix ans, dans les organismes régionaux et départementaux de la région, la hausse de l'emploi ⁽¹⁾ atteint 143%, avec une accélération marquée après 2005. Ainsi, le taux d'évolution annuel moyen, de +5,4% entre 1998 et 2005, passe à +19% entre 2005 et 2008. En fin d'année 2008, les structures départementales et régionales de Franche-Comté regroupent 26,1% des emplois territoriaux de la région, contre 15% en 1998. Au niveau national (hors commune de Paris), ces taux sont respectivement de 21% et 13,1%.

Loi 2004 : premiers effets au sein des structures régionales et départementales

La loi « Libertés et responsabilités locales » de 2004 prévoit d'importants transferts de compétences de l'État au profit des collectivités territoriales. Ceux-ci doivent être accompagnés des moyens financiers et des personnels correspondants. Le premier effet de cette loi concerne les agents non titulaires de droit public de l'Éducation nationale. À partir du 1^{er} janvier 2006, ces agents transférés deviennent agents non titulaires de la fonction publique territoriale. En fin d'année 2006, pour l'ensemble de la France métropolitaine (hors Paris), cette disposition concerne un peu moins de 6 000 agents. Au cours des deux années suivantes, le transfert s'accroît fortement et s'applique également aux

Franche-Comté : un tiers des postes de la fonction publique dans la territoriale

En France, la fonction publique comprend l'ensemble des agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics hospitaliers*. Fin 2008, en Franche-Comté, ces trois fonctions publiques (hors militaires) représentent environ 21% de l'emploi salarié, contre 20% en métropole. La fonction publique d'État concentre la majorité de l'emploi public régional, hors militaires (40,4%). La fonction publique hospitalière représente 25,2% de ce dernier. Au niveau national, ces taux sont respectivement de 41,3% et 21,5%. En Franche-Comté, la fonction publique territoriale regroupe le tiers des effectifs publics de la région (34,4%), soit 2,8 points de moins qu'au niveau national. Au sein de chacun des quatre départements francs-comtois, la part d'emploi territorial est identique à celle de la région.

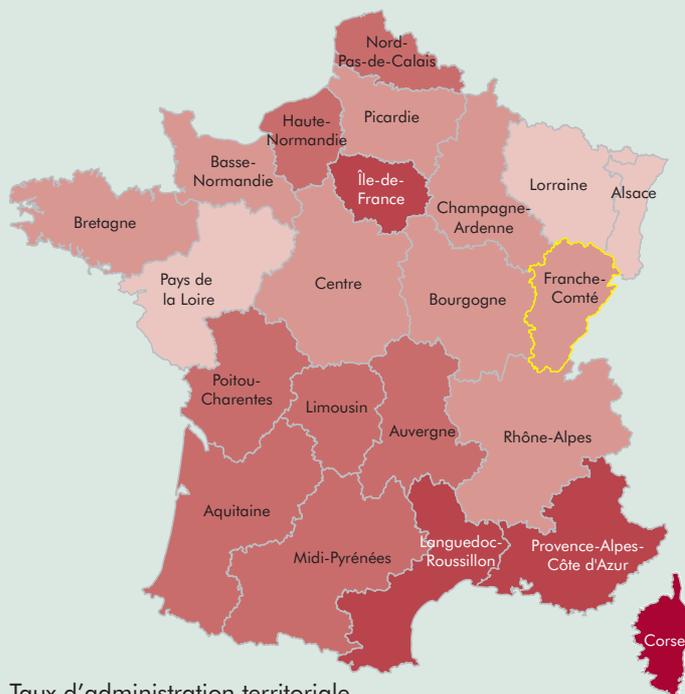
Au 31 décembre 2008, l'emploi territorial régional compte 32 400 postes. En incluant les emplois aidés (emplois jeunes, contrats aidés, apprentis) et les assistantes maternelles à domicile (employées par les collectivités locales), la fonction publique territoriale regroupe 34 000 postes. Ce qui représente 1,8% de l'ensemble de l'emploi territorial de France métropolitaine. Cette part correspond à celle de la population régionale dans l'hexagone (1,9% en 2009) et également à celle de l'emploi régional dans l'emploi total métropolitain (1,7% en 2008).

23 postes territoriaux pour 1 000 habitants

Sur la période 1998-2008, le taux d'administration territoriale franc-comtois demeure parmi les plus faibles des régions métropolitaines. Selon cet indicateur, la Franche-Comté se situe au 18^e rang parmi les 22 régions. En 2008, ce taux est de 23‰ dans la région alors qu'il est de 27‰ pour l'ensemble des régions métropolitaines.

Toutes les régions du Grand-Est (Franche-Comté, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace) affichent des taux d'administration territoriale inférieurs à la moyenne nationale. Ce taux est particulièrement bas en Lorraine et en Alsace puisqu'il s'établit à 20‰. Pour l'Alsace, une des explications réside dans l'importance du tissu associatif régional. À l'opposé, les régions du Sud-Est (Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon) ainsi que l'Île-de-France ont des taux d'administration territoriale atteignant ou dépassant 30‰. Entre 1998 et 2008, en Franche-Comté, comme dans toutes les régions françaises, l'emploi territorial augmente proportionnellement plus rapidement que la population. Ainsi, sur la période, le taux d'administration territoriale de la région progresse de 5,1 points. Toutefois, cette hausse est plus modérée qu'au niveau national (+5,7 points).

Taux d'administration territoriale par région métropolitaine en 2008



Taux d'administration territoriale en 2008 (en ‰)

- 32 ou plus
- de 29 à moins de 32
- de 26 à moins de 29
- de 23 à moins de 26
- moins de 23

Source : INSEE (Enquêtes COLTER - estimations de population)
© IGN-INSEE 2010

* Hôpitaux publics, maisons de retraite publiques, établissements médico-sociaux publics.

Évolution beaucoup plus importante des effectifs territoriaux que celle de l'emploi salarié

En dix ans, en Franche-Comté, l'emploi salarié progresse de +4,3%, soit une hausse inférieure de 24 points à celle des effectifs territoriaux. L'évolution de ces derniers s'aligne sur celle de l'emploi salarié entre 1998 et 2002, avant de diverger à partir de 2003. L'écart se creuse fortement en 2005 et ne cesse de s'accroître jusqu'en 2008. Cet effet confirme bien le rôle déterminant des transferts de compétence dans l'augmentation des effectifs.

En métropole (hors Paris), l'écart entre la progression de l'emploi salarié et celle des effectifs territoriaux est moins important : la hausse de l'emploi salarié atteint 11,7%, soit un écart de 18,7 points. Parmi les régions du Grand-Est, seule la Lorraine affiche un écart plus faible que celui relevé au niveau national (+13,1 points).

titulaires. Parmi les régions du Grand-Est, la Franche-Comté est celle dont la hausse est la moins spectaculaire sur la période 2006-2008. Elle est également la région dont l'évolution des effectifs concernés reste bien en dessous de la moyenne observée dans la zone.

À partir de 2007, les personnels transférés, en provenance de l'Éducation nationale ou des autres ministères, peuvent choisir ou non d'intégrer la fonction publique territoriale. Ainsi, le nombre de postes d'agents et d'adjoints techniques territoriaux explose entre 2006 et 2008. En deux ans, les Conseils généraux de Franche-Comté accueillent près de 1 200 postes de ce type, dont une très grande majorité de titulaires ou stagiaires.

Au final, sur les 3 436 postes créés ou transférés entre 2005 et 2008 dans les organismes régionaux et départementaux de Franche-Comté, 87% sont des postes techniques et ouvriers, occupés majoritairement par des cadres de catégorie C. En trois ans, au sein de l'emploi territorial régional, la part des effectifs des organismes départementaux ou régionaux s'est accrue de près de 8 points, au détriment des structures communales ou intercommunales.

Les effectifs intercommunaux ont doublé en dix ans

À la fin 2008, les structures communales et intercommunales de la région offrent 22 306 postes, soit plus des deux tiers des emplois territoriaux totaux. En dix ans, les effectifs employés par ces

Loi « Libertés et responsabilités locales »

« La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 prévoit d'importants transferts de compétences, à compter du 1^{er} janvier 2005, au profit des différentes collectivités territoriales tout en favorisant une meilleure identification de leurs missions respectives.

La loi énumère, domaine par domaine, l'ensemble des compétences transférées par l'État aux collectivités locales : les régions, les départements, les communes et leurs groupements. Aux régions, les compétences d'orientation et de programmation. Aux départements, les politiques de solidarité et la gestion des infrastructures de proximité. Aux communes les politiques de proximité.

Ces transferts de compétences, entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2005 (et au 1^{er} janvier 2004 pour le RMI-RMA), sont intégralement compensés par des transferts de moyens financiers et de personnels.

La loi tend à soutenir et à amplifier la dynamique de l'intercommunalité. »

Extrait de « La décentralisation (1789 - 2010) » - Assemblée Nationale

structures augmentent de 22,8%. La progression atteint 29,3% au niveau national et 22,1% pour le Grand-Est. Cette hausse est principalement due au dynamisme de l'intercommunalité.

En Franche-Comté, les structures intercommunales doublent leurs effectifs en dix ans (+97,4%). Dans le Grand-Est, l'évolution n'est que de +77,2% alors qu'elle atteint +114% au niveau

Moins d'assistantes maternelles à domicile

Entre 1998 et 2008, le nombre d'assistantes maternelles à domicile, employées par les collectivités locales, recule dans la majorité des régions métropolitaines. Toutefois, la baisse est plus importante dans l'ensemble du Grand-Est qu'au niveau national (respectivement -9,3% et -3,5%). La Franche-Comté perd 8,6% de ces emplois. Avec une baisse supérieure à 15%, l'Alsace et la Lorraine se distinguent nettement des autres régions du Grand-Est. Sur la période, seules huit régions de Métropole affichent une hausse d'effectifs de ce type de personnel.

Dans le même temps, les collectivités territoriales accroissent leur nombre de postes liés aux métiers de la petite enfance (postes de puéricultrices et d'auxiliaires de puériculture). Ce qui se vérifie dans l'ensemble des régions de Métropole. Toutefois, la Franche-Comté et l'Île-de-France (hors commune de Paris) sont les deux régions les moins favorisées (respectivement +15,5% et 14,8%). Sur le Grand-Est, l'évolution rejoint la moyenne nationale.

Essor des emplois liés aux métiers de la petite enfance

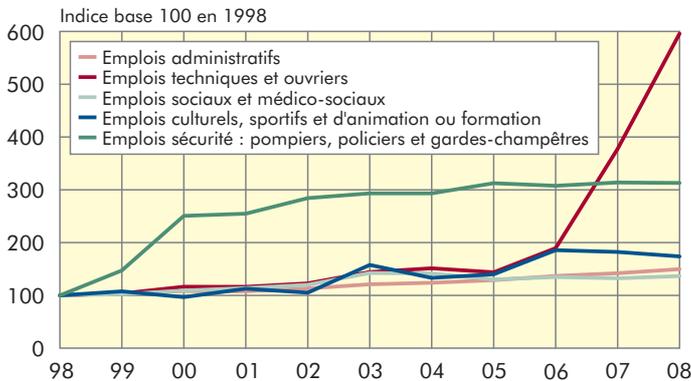
Unités : nombre de postes et %

	Assistantes maternelles à domicile employées par les collectivités territoriales			Puéricultrices et auxiliaires de puériculture employées par les collectivités territoriales		
	2008	Évolution 1998-2008		2008	Évolution 1998-2008	
		Nombre	%		Nombre	%
Champagne-Ardenne	1 452	- 35	- 2,4	517	+92	+21,6
Bourgogne	1 559	- 76	- 4,6	703	+150	+27,1
Lorraine	1 347	- 243	- 15,3	791	+270	+51,8
Alsace	831	- 188	- 18,4	400	+133	+49,8
Franche-Comté	1 004	- 94	- 8,6	536	+72	+15,5
Total Grand-Est	6 193	- 636	- 9,3	2 947	+717	+32,2
Métropole hors Paris	52 645	- 1 928	- 3,5	35 204	+8 785	+33,3

Source : INSEE (enquêtes COLTER)

« Emplois techniques et ouvriers » : une filière en pleine expansion

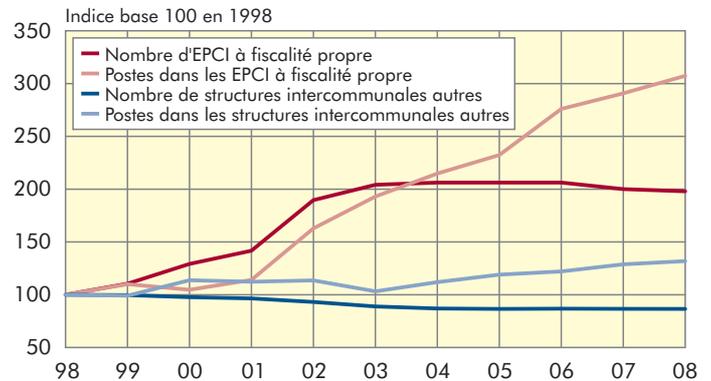
Évolution des postes dans les organismes régionaux et départementaux de Franche-Comté de 1998 à 2008



Source : INSEE (enquêtes COLTER - postes de titulaires, stagiaires et non titulaires)

Stabilisation du nombre d'EPCI à fiscalité propre, mais progression de leurs effectifs

Évolution du nombre de structures intercommunales franc-comtoises et des postes correspondants de 1998 à 2008



Source : INSEE (enquêtes COLTER)

national. Fin 2008, les EPCI⁽²⁾ à fiscalité propre de la région concentrent 58,2% de l'ensemble des postes intercommunaux contre 37,4% en 1998. Au niveau national, les parts correspondantes sont respectivement de 65,4% et 45,9%. Entre 1998 et 2003, au sein des organismes intercommunaux à fiscalité propre de la région, le nombre de postes offerts progresse parallèlement à l'évolution du nombre des structures. À partir de 2004, le nombre de ces dernières reste stable, mais le nombre de postes salariés qu'elles offrent continue de progresser à un rythme soutenu.

En revanche, l'évolution des effectifs employés par les organismes communaux francs-comtois reste modérée (+9,7%). La hausse est sensiblement moins forte dans l'ensemble des régions du Grand-Est que dans les autres régions métropolitaines, exceptées la Picardie, la Haute et la Basse Normandie.

Les postes de catégorie B se développent considérablement

En 2008, comme au niveau national, les postes de catégorie C sont largement prédominants

dans les collectivités territoriales de la région : ils constituent les trois quarts des effectifs. Ils sont proportionnellement encore plus nombreux dans les organismes communaux et intercommunaux (79,4%). Néanmoins, la croissance du nombre de postes de cette catégorie est plus spectaculaire dans les organismes départementaux et régionaux. Elle fait un bond de 227% entre 1998 et 2008. Principalement sous l'effet des transferts de compétences, cette hausse s'est accélérée au cours des trois dernières années (+29% par an

en moyenne depuis 2005 contre +6,2% auparavant).

En 2008, les postes de catégorie B représentent 14,3% des effectifs de l'emploi territorial régional, soit 0,5 point de plus qu'en 1998. À titre de comparaison, dans le même temps, la part des postes de catégorie B est passée de 13% à 14,6% dans l'ensemble du Grand-Est. Au cours de cette période, c'est la catégorie hiérarchique dont la progression est la plus importante, aussi bien en Franche-Comté que dans l'ensemble du Grand-Est (respectivement

+44,4% et +52,5%). Dans la région, cet accroissement est encore plus marqué parmi les emplois administratifs et les emplois techniques et ouvriers (respectivement +63,1% et +51,3%).

En Franche-Comté, moins d'un poste sur 10 est occupé par un agent de catégorie A. Ce qui correspond à la moyenne nationale mais est un peu inférieur à la moyenne des régions du Grand-Est. Cette catégorie est plus représentée dans les structures de taille importante. Entre 1998

En dix ans, le nombre d'EPCI à fiscalité propre a doublé

Fin 2008, la Franche-Comté regroupe 809 structures intercommunales, dont une majorité de SIVU* et de SIVOM* (85%). En dix ans, dans la région, le nombre de structures régresse de 7,3%, proportion moindre qu'au niveau national (-9,8%). Un faible recul est constaté dans le Grand-Est. Celui-ci provient de la hausse observée en Alsace et en Bourgogne. En métropole, seules ces deux régions connaissent une progression du nombre de leurs structures sur cette période.

À l'opposé, dans le même temps, le nombre d'organismes à fiscalité propre est généralement en forte augmentation. En Franche-Comté, celui-ci double en dix ans (+97,9%), dépassant de 34,7 points l'évolution nationale. La hausse est encore plus marquée en Bourgogne et en Lorraine (respectivement +128,6% et +121,2%). Au 1^{er} janvier 2009, la région compte 95 structures, dont 4 communautés d'agglomération.

En 2008, l'intercommunalité à fiscalité propre de la région concerne plus de neuf communes sur dix (95,9%) et regroupe 98,1% de la population comtoise. La Franche-Comté se place au 8^e rang des régions métropolitaines en termes de population regroupée. Avec un taux de 99,4%, la Haute Normandie occupe la 1^{re} place du classement. Parmi les régions du Grand-Est, la Franche-Comté est celle où l'intercommunalité est la plus développée. La Lorraine, l'Alsace et la Bourgogne arrivent respectivement en 13^e, 14^e et 15^e position, avec un taux dépassant 95%. C'est en Champagne-Ardenne que la part de la population regroupée est la plus faible du Grand-Est (91,7%), situant ainsi cette région en 19^e position, juste devant la Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Corse et l'Île-de-France.

Fin 2008, les organismes à fiscalité propre de la région comptent près de 3 100 postes salariés, soit une hausse de plus de 200% depuis 1998. Ils concentrent ainsi 58,2% des postes intercommunaux, soit un gain de 20,8 points en 10 ans.

* SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique - SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples.

Très forte évolution des postes de catégorie C dans les structures départementales et régionales

Évolution du nombre de postes dans les organismes territoriaux de Franche-Comté, par catégorie hiérarchique et par type d'emploi, de 1998 à 2008

	Organismes départementaux et régionaux		Organismes communaux et intercommunaux		Autres organismes		Ensemble	
	Nombre de postes en 2008	Évolution 1998-2008 (en %)	Nombre de postes en 2008	Évolution 1998-2008 (en %)	Nombre de postes en 2008	Évolution 1998-2008 (en %)	Nombre de postes en 2008	Évolution 1998-2008 (en %)
Toutes catégories hiérarchiques*	8 459	+142,9	22 306	+22,8	1 642	+6,7	32 407	+39,7
A	982	+92,9	1 917	+9,5	126	+2,4	3 025	+27,0
B	1 832	+45,3	2 672	+44,2	140	+37,3	4 644	+44,4
C	5 603	+227,1	17 705	+22,0	1 376	+4,9	24 684	+40,8
Tous types d'emplois**	8 459	+142,9	22 306	+22,8	1 642	+6,7	32 407	+39,7
Emplois administratifs	2 085	+49,7	5 456	+25,3	635	+14,4	8 176	+29,7
Emplois techniques et ouvriers	3 945	+495,9	11 362	+17,0	995	+2,3	16 302	+43,7
Emplois sociaux et médico-sociaux	1 484	+36,5	2 603	+25,5	3	ns	4 090	+29,2
Emplois culturels, sportifs et d'animation ou formation	205	+73,7	2 682	+81,7	9	ns	2 896	+81,2
Emplois sécurité : pompiers, policiers et gardes-champêtres	698	+213,0	191	-61,6	0	0,0	889	+23,3

ns : non significatif

* y compris les catégories hiérarchiques indéterminées

** y compris les emplois indéterminés

Source : INSEE (enquêtes COLTER - postes de titulaires, stagiaires et non titulaires)

et 2008, le nombre de cadres A évolue moins vite dans la région qu'en France métropo-

litaine (respectivement +27% et +43%). Les organismes régionaux et départementaux

ont grandement contribué à cette progression. En effet, au sein de ces derniers, les

postes de cette catégorie ont pratiquement doublé.

En dix ans, dans la région, les effectifs progressent dans toutes les filières. Cependant, les emplois de type « Emplois culturels, sportifs et d'animation ou formation » sont les plus dynamiques (+81,2%). Malgré cette augmentation, ils demeurent moins présents dans la région que dans l'ensemble du Grand-Est et qu'en France métropolitaine. La filière « Emplois techniques et ouvriers » affiche également une forte progression de ses effectifs (+43,7%). Ainsi, particulièrement impactés par les transferts de compétences, les effectifs de cette filière se sont multipliés par 6, en dix ans, dans les organismes régionaux et départementaux. ■

Plus de postes à temps non complet en Franche-Comté que dans le Grand-Est

En Franche-Comté, la part des postes à temps non complet dans la fonction publique territoriale a baissé de 6 points entre 2000 et 2008 au profit des postes à temps complet essentiellement (+5 points). En 2008, la part des postes à temps non complet dans la région reste néanmoins supérieure de 3 points à celle de l'ensemble du Grand-Est et de 10 points à celle de la Métropole (hors commune de Paris).

Cette proportion de postes à temps non complet s'explique en grande partie par le morcellement du territoire franc-comtois : 77% des communes comptent moins de 500 habitants et 45% ont moins de 200 habitants. Les communes de « petite » taille offrent logiquement plus de postes de ce type. Ainsi le nombre de postes à temps non complet atteint 85,7% dans les communes de 200 à 499 habitants et 97,4% dans les communes de moins de 200 habitants.

Ces postes à temps non complet sont plus souvent occupés par des femmes. En 2008 en Franche-Comté, elles sont 41,6% sur ce type de poste pour seulement 14% des hommes.

Les données de l'année 2008 sont comparées avec celles de l'année 2000. En effet, l'enquête COLTER distingue seulement à partir de l'année 2000 les postes statutairement ou budgétairement à temps incomplet (temps non complet) et les postes occupés par les agents ayant demandé à bénéficier des dispositions relatives au temps partiel (entre 50% et 90% du temps réglementaire).

Répartition des postes de la fonction publique territoriale de Franche-Comté, par sexe et temps de travail

En %

	2000			2008		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Temps complet - temps plein	80,9	39,4	55,2	84,4	45,5	60,3
Emploi principal à mi-temps ou plus (temps partiel) compté à part depuis 2000	1,4	11,4	7,6	1,6	12,9	8,6
Temps non complet	17,7	49,2	37,2	14,0	41,6	31,1
dont emploi principal à mi-temps ou plus	5,0	17,6	12,8	5,2	17,3	12,7
dont emploi principal à moins de mi-temps	4,5	16,2	11,7	3,4	12,8	9,2
dont emploi secondaire à mi-temps ou plus	0,8	1,7	1,4	0,8	1,0	1,0
dont emploi secondaire à moins de mi-temps	7,4	13,8	11,3	4,6	10,5	8,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE (enquêtes COLTER - postes de titulaires, stagiaires et non titulaires)

Martine POTY
Franck WEINACHTER

(1) Hors emplois aidés, apprentis et assistantes maternelles.

(2) Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Définitions

- L'emploi dans les collectivités territoriales est mesuré en **postes** de travail, mesure différente du nombre de salariés. En effet, une même personne peut occuper un ou plusieurs postes dans une ou plusieurs collectivités.
- Les collectivités territoriales sont réparties en trois groupes, suivant le **type d'organisme** :
 - **les organismes départementaux et régionaux** comprennent les conseils régionaux et généraux, les établissements publics administratifs à caractère social ou médico-social, les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), les centres de gestion et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ;
 - **les organismes communaux et intercommunaux** regroupent les structures communales (communes, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et caisses des écoles), les structures intercommunales et les groupements d'intérêt public à vocation locale ;
 - **les autres organismes** rassemblent les Associations Syndicales Autorisées (ASA), les caisses de crédit municipal, les Offices Publics de l'Habitat, les établissements publics locaux et les régies autonomes à caractère industriel et commercial.
- On distingue deux types de **structures intercommunales** :
 - **les EPCI à fiscalité propre** : communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats d'agglomération nouvelle ;
 - **les EPCI sans fiscalité propre** : syndicats de communes (Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique ou Multiple - SIVU ou SIVOM) et syndicats mixtes.
- **EPCI** : un Établissement Public de Coopération Intercommunale est une structure administrative qui regroupe des communes. Celles-ci choisissent de s'associer pour développer en commun un certain nombre de compétences. Les EPCI à fiscalité propre se sont particulièrement développés depuis la loi de 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi Chevènement.
- **Le Grand-Est** regroupe la Champagne-Ardenne, la Bourgogne, la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté.
- **Les filières dans la fonction publique territoriale** correspondent aux grands domaines d'intervention des collectivités territoriales. Pour les définir, les postes sont classés selon un regroupement du cadre d'emplois déclaré par les collectivités : emploi administratif, emploi technique ou ouvrier, emploi social ou médico-social, emploi culturel, sportif, d'animation ou de formation et emploi lié à la sécurité (pompier, police...)
- « *Un cadre d'emplois regroupe les fonctionnaires soumis au même statut particulier, titulaires d'un grade leur donnant vocation à occuper un ensemble d'emplois. Chaque titulaire d'un grade à vocation à occuper certains des emplois correspondant à ce grade. Le cadre d'emplois peut regrouper plusieurs grades* » (extrait de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale). Le statut précise également les fonctions que les fonctionnaires du cadre d'emplois peuvent exercer. Les cadres d'emplois sont répartis en catégories **hiérarchiques**, suivant le type de fonctions exercées :
 - la catégorie A correspond aux fonctions de direction et de conception ;
 - la catégorie B regroupe les fonctions d'application et de maîtrise ;
 - la catégorie C correspond aux fonctions d'exécution.
- **Le taux d'administration territoriale** est le rapport entre le nombre de postes offerts par les collectivités territoriales à un échelon géographique donné et la population de ce même échelon. Il s'exprime en nombre de postes équivalents temps complet (EQTC) pour 1 000 habitants. Pour connaître la population de 1998 à 2008, les estimations localisées de population ont été utilisées (1^{er} janvier N+1).

Sources

L'enquête sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux a été réalisée chaque année de 1984 à 2008*. Elle s'adresse aux sièges ou établissements principaux des organismes répondant pour l'ensemble de leurs personnels. Elle concerne les collectivités locales stricto sensu (régions, départements, communes, organismes communaux et intercommunaux), les Établissements Publics Administratifs (EPA) et les Établissements Publics Industriels et Commerciaux (EPIC) locaux, ainsi que les organismes privés subventionnés majoritairement par des fonds publics locaux (associations foncières, culturelles, à vocation médico-sociale...). À partir de l'enquête 2000, les Organismes Privés d'Action Locale (OPAL) ne sont plus enquêtés.

Cette enquête a pour but de connaître de façon précise les effectifs des personnels employés dans les collectivités territoriales et les services publics locaux au 31 décembre de chaque année. Ces effectifs sont répartis selon le sexe, le statut (titulaires, non titulaires...), les conditions d'emploi (temps complet, temps partiel...) et le cadre d'emplois.

* Dernière année d'enquête.

Pour en savoir plus

- L'emploi dans les collectivités territoriales au 31 décembre 2006, 2007 et 2008, INSEE Résultats Société, avril 2010, n° 108.
- C. GUICHARD, J.-C. FARIGOULE, 1994-2004 : 10 ans d'emploi dans les collectivités territoriales, INSEE Franche-Comté, l'essentiel, décembre 2006, n° 95.
- M. AMAR, V. GOMBAULT, Les salaires des agents de la fonction publique territoriale en 2007, Insee Première, septembre 2009, n° 1258.
- S. LEMERLE-GUILLAUMAT, C. MAILLARD-BARBÉ, A. LE MAT, L'emploi dans les collectivités locales au 31 décembre 2006, Insee Première, juillet 2008, n° 1205.
- Évolution des effectifs dans les collectivités territoriales de fin 1998 à fin 2008, Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), Bulletin d'Informations Statistiques, août 2010, n° 75.
- Les collectivités locales en chiffres, Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), édition 2010.
- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFF), édition 2009-2010.